

La Secrétaire

du 17.02.2021 au 18.03.2021

Le Syndic

La Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de Curtilles dans sa séance

Le Président

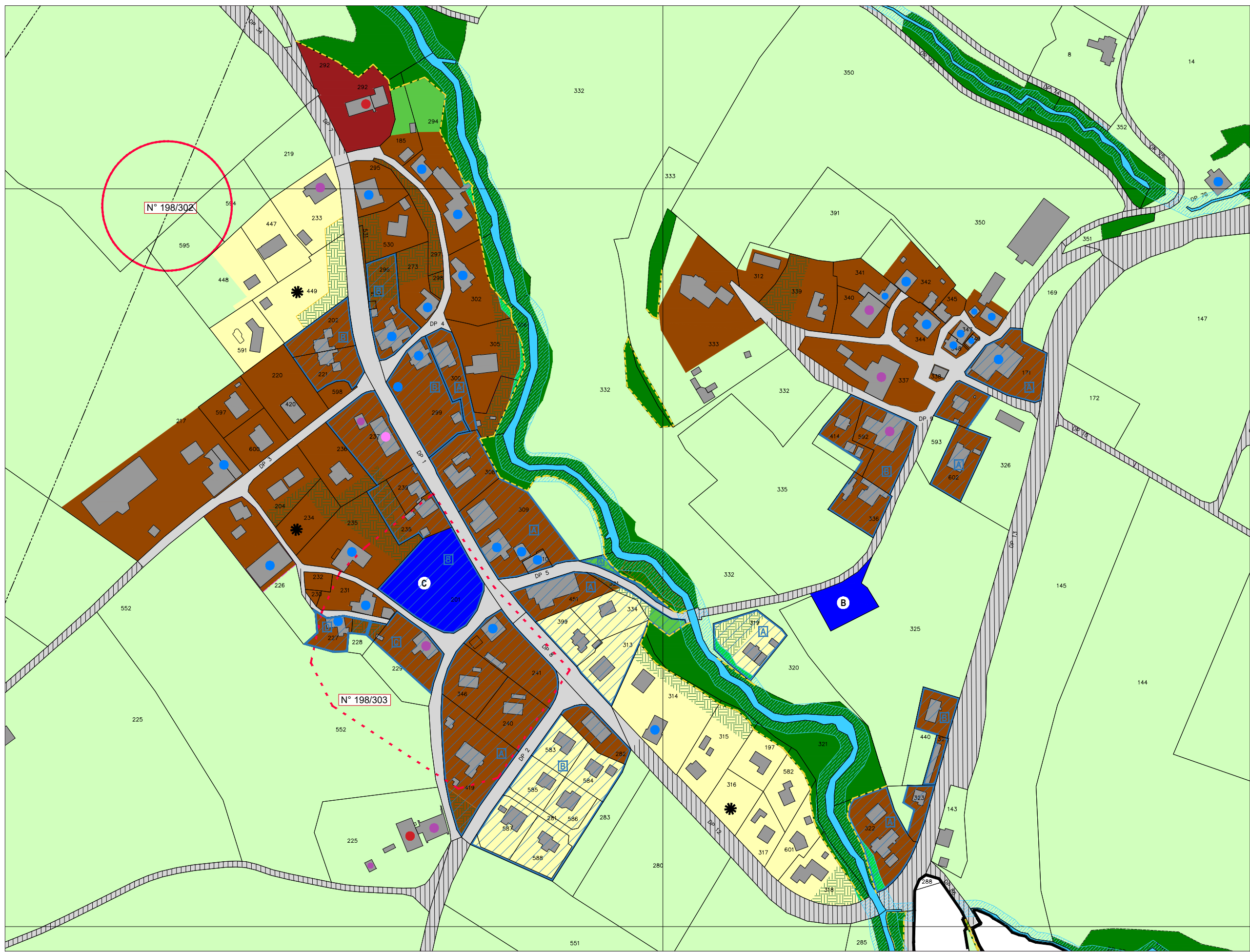
Le Secrétaire

Approuvé par le Département compétent

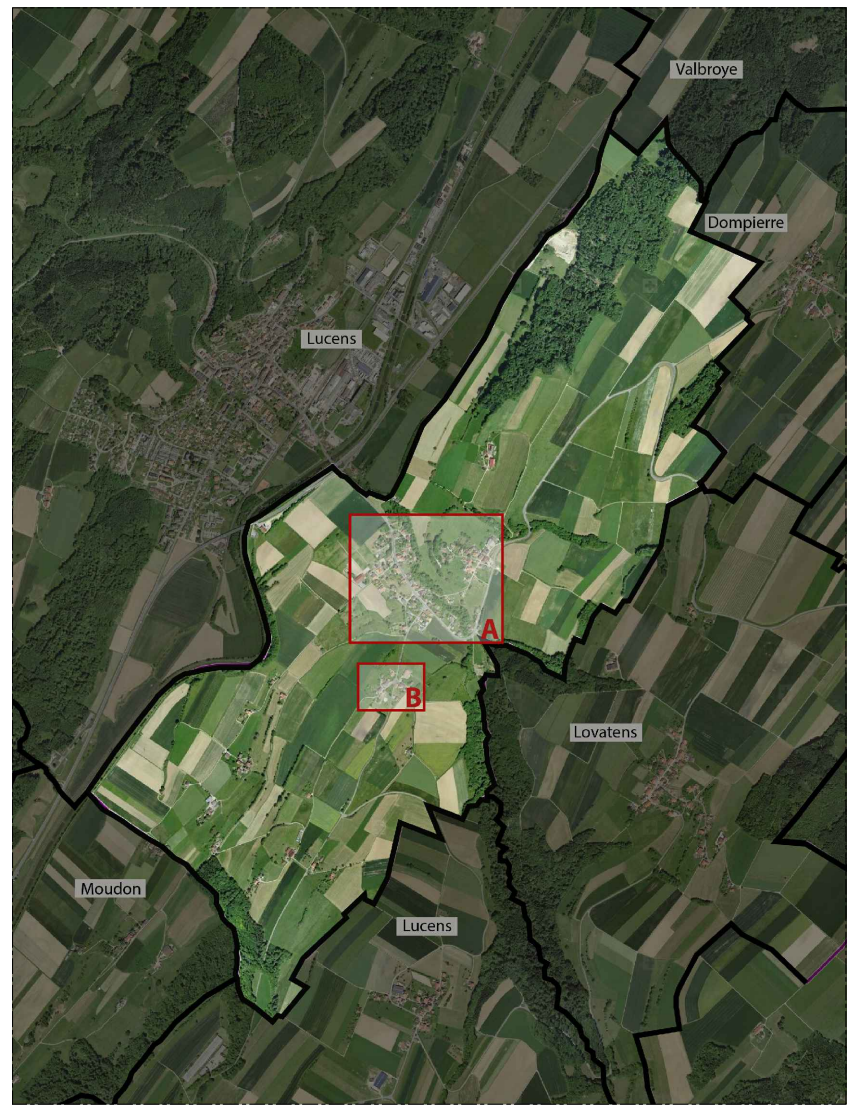
La Cheffe du Département

ENTRÉ EN VIGUEUR LE

	ADM PARTENAIRES SA AGILITEURS ESPACES CONSTRUCTEURS DE TERRAINS ACTIVATEURS DE PROJETS	• ADRESSE AVENUE DE BLUMINE 20 CH-1000 LAUSANNE 0041 21 721 24 24	Plan établi sur la base des données cadastrales du 20 octobre 2020 Formes par GEMETRS SA (Morbios) Châssis 9 1021 Murbios	N° d'enquête publique
certifié conforme par Pascal Jourdan, géomètre breveté, le 2021.				



Plan de localisation



PLAN D'AFFECTATION 1/5000

— : — : — Périmètre du PA

ZONES A BĂTIR 15 LAT

	Zone centrale
	Zone d'habitation de très faible densité
	Zone affectée à des besoins publics (A) Déchetterie et infrastructures liées (B) Cimetière (C) Centre
	Zone de verdure
	Zone de desserte

ZONES AGRICOLE 16 LAT

 Zone agricole

 Zone agricole protégée

ZONES A PROTÉGER 17

Zone des eaux

Zone de site construit protégé

AUTRES ZONES 18 LAT

	Lisière forestière selon constatation de nature forestière du 16.08.2018 et du 27.09.2018
	Aire forestière à titre indicatif
	Zone de desserte
	Zone pour petites entités urbanisées

Objets superposés

Patrimoine : N° 198/305

Régions archéologiques (N°198/301 - 198/302 - 198/303 - 198/304 - 198/305)

 Notes au recensement archéologique

● Notes 1 ● Notes 2 ● Notes 3 ● Notes 4

Dangers naturels :

A	Secteur de restriction inondation A - (INO)
B	Secteur de restriction inondation B - (INO)
C	Secteur de restriction C - inondation (INO) et glissements de terrain superficiels et spontanés (GSS)
D	Secteur de restrictions D - glissement de terrain spontanés et superficiels (GSS)

Environnement :

	Ligne à haute tension
	Zones de protection des eaux (S1, S2, S3)
	Inventaire des prairies et pâturages secs (IPPS) - secteur
	Sites pollués
	Espace réservé aux eaux (ERE)
	Echappée paysagère transversale (fiche C12 du PDCn)

Autres :

	Aire de jardin
	Parcelle concernée par l'art. 1.4 du règlement (disponibilité des terrains à bâtir)
	Inventaire de chemins pédestres - randonnée

